



Office Burundais des Recettes

« Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi »

RAPPORT ANNUEL 2017

Bujumbura, Juin 2018

SIGLES ET ABREVIATIONS

API	: Agence de Promotion des Investissements
ATAF	: African Tax Administrations Forum
ATD	: Avis à Tiers Détenteurs
BIF	: Burundi International Franc
CCF	: Compte Courant Fiscal
CDA	: Commissariat des Douanes et Accises
CFCIB	: Chambre Fédérale de Commerce et d'Industries du Burundi
CKR	: Convention de Kyoto Révisée
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CREDAF	: Centre de Rencontres et d'Etudes des Dirigeants des Administrations Fiscales
CTI&RNF	: Commissariat des Taxes Internes et des Recettes Non Fiscales
DGC	: Direction des Grands Contribuables
DMC	: Direction des Moyens Contribuables
DPMC	: Direction des Petits et Micro-Contribuables
EAC/CEA	: East African Community/Communauté Est-Africaine
EARATC	: East African Revenue Authorities Technical Committee
GUE	: Guichet Unique Electronique
KRA	: Kenya Revenue Authority
MAIR	: Mécanisme d'Appui à l'Intégration Régionale
OBR	: Office Burundais des Recettes
OEA	: Opérateurs Economiques Agréés
OMD/WCO	: Organisation Mondiale des Douanes / World Customs Organisation
OR	: Opérations Régionales
PFAU	: Projet Frontière à Arrêt Unique
PIB	: Produit Intérieur Brut
RGTD	: Le Régime régional de Garantie du Transit Douanier
RNF	: Recettes Non Fiscales
TDU	: Territoire Douanier Unique
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
V.G.	: Vérification Générale
V.P.	: Vérification Ponctuelle

TABLES DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	i
TABLES DES MATIERES	ii
LISTE DES GRAPHIQUES	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	iii
MESSAGE DU COMMISSAIRE GENERAL	iv
I.NALYSE DE LA PERFORMANCE DES RECETTES	1
I.1. Recettes collectées	1
I.1.1. Niveau de collecte des recettes	1
I.1.2. Répartition des recettes entre les recettes intérieures et douanières, et entre les recettes fiscales et non fiscales	2
I.1.3. Performance de l’OBR dans la collecte des recettes.....	2
I.1.3.1. Performance mensuelle des recettes totales	3
I.1.3.2. Analyse de la performance par grande catégorie de recettes	3
I.1.4. Le coût de collecte des recettes.....	4
I.1.5. Contribution des recettes totales dans les dépenses publiques courantes	4
I.1.6. Taux de prélèvement des recettes (en % du PIB)	5
I.1.7. Exonérations	6
I.2. Autres indicateurs	8
I.2.1. Immatriculation des contribuables	8
I.2.2. Immatriculation des véhicules	8
I.2.3. Recouvrement des arriérés.....	9
I.2.4. Localisation et fiscalisation des contribuables.....	10
II. LUTTE CONTRE LA FRAUDE, LA CONTREBANDE ET LA CORRUPTION	10
III. GESTION DU PERSONNEL ET RENFORCEMENT DES CAPACITES	12
IV. EDUCATION ET SENSIBILISATION DES CONTRIBUABLES.....	13
V.REFORMES ET INITIATIVES ENTREPRISES.....	14
V.1. Amélioration des fonctionnalités du Système Douanier Automatisé « ASYCUDA WORLD »	14
V.2. Le programme des Opérateurs Economiques Agréés (OEA).....	14
V.3. Le Régime Régional de Garantie du Transit Douanier du COMESA (RGTD/COMESA).....	14
V.4. La mise en place d’une facturation uniforme par l’OBR	15
V.5. Le Territoire Douanier Unique.....	15
V.6. Lancement du service « Riha OBR na Lumicash ».....	16
V.7. Le Traitement équitable des contribuables.....	17
V.10. Autres activités de facilitation du Commerce.....	18
V.11. Vers l’adhésion du Burundi à la Convention de Kyoto révisée (CKR).....	18
V.12. Collaboration entre l’OBR et les autres Administrations Fiscales de la Communauté Est Africaine et les autres partenaires	18
V.13. Célébration de la journée du contribuable, Edition 2017	20
V.14. LA MISE EN PLACE D’UN NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE DE L’OBR 2018-2022	21
VI. SOUTIEN DU GOUVERNEMENT À L’OBR.....	21
VII. LES DEFIS RENCONTRES.....	23
VIII. PERSPECTIVES D’AVENIR	23
IX. CONCLUSION.....	24

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n° 1 : Comparaison des recettes de 2017 à celles de 2016	1
Graphique n°2: Répartition des recettes entre recettes internes et recettes douanières	2
Graphique n°3: Répartition des recettes en produits fiscaux et non-fiscaux.....	2
Graphique n°4: Performance mensuelle des recettes	3
Graphique n°5 : Evolution du coût de la collecte des recettes : dépenses de l'OBR	4
Graphique n°6 : Evolution des recettes de l'OBR, des dépenses publiques courantes et du taux de contribution des recettes de l'OBR dans les dépenses publiques courantes	5
Graphique n°7 : Taux de prélèvement des recettes ou Ratio recettes/PIB.....	6
Graphique n°8 : Evolution des exonérations de 2014 à 2017	6

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Recettes collectées en 2017 par rapport à celles de 2016.....	1
Tableau n°2 : Le niveau de performance de la collecte des recettes de 2017	3
Tableau n°3 : Contribution des recettes totales dans les dépenses publiques courantes.....	5
Tableau n°4 : Evolution du taux de prélèvement des recettes (en % du PIB).....	6
Tableau n° 5: Montant des exonérations de 2017 par catégorie de bénéficiaires en millions BIF	7
Tableau n°6 : Evolution des indicateurs relatifs aux exonérations	7
Tableau n°7 : Nouveaux contribuables immatriculés en 2017.....	8
Tableau n°8 : Recettes générées par les opérations d'immatriculation des véhicules et motos.	8
Tableau n°9: Arriérés recouverts au Service Rapprochement des Recettes et Recouvrement à la DGC	9
Tableau n°10 : Arriérés recouverts par le Service Rapprochement des Recettes et Recouvrement à la DMC	9
Tableau n°11 : Arriérés recouverts par l'Equipe Rapprochement des Recettes et Recouvrement à la DPMC&RNF.....	9
Tableau n°12: Réalisations en matière de localisation et fiscalisation des contribuables en 2017.....	10

MESSAGE DU COMMISSAIRE GENERAL



C'est avec un grand plaisir et honneur que je vous présente le Rapport Annuel 2017 de l'Office Burundais des Recettes. Le présent rapport présente les réalisations annuelles tout en mentionnant les défis rencontrés et les perspectives d'avenir.

L'année 2017 a enregistré une très bonne performance non seulement en termes de recettes collectées, mais également dans la mise en œuvre des réformes visant à améliorer l'efficacité de l'administration fiscale.

En effet, les recettes collectées en 2017 par l'OBR s'élèvent à 754,1 milliards de francs burundais contre 637,8 milliards de francs burundais perçus en 2016, ce qui représente une augmentation de 116,3 milliards de francs burundais, soit une croissance de 18,2%. Par rapport aux prévisions, les recettes de 2017 sont supérieures à celles-ci de 33,8 milliards de francs burundais, soit une performance de 104,7%.

Ces résultats ont été atteints grâce à la mise en œuvre de plusieurs initiatives entreprises par la Direction notamment l'immatriculation de nouveaux contribuables, la localisation et fiscalisation des contribuables œuvrant dans le secteur informel, le renforcement du recouvrement des arriérés, la lutte contre la fraude, la corruption et la contrebande, la mise en œuvre de programmes régionaux comme le programme des Opérateurs Economiques Agréés, le Territoire Douanier Unique, la sensibilisation continue et l'éducation des contribuables.

Conscient de son rôle important dans la sauvegarde de l'indépendance économique de notre pays, l'OBR, avec le soutien du Gouvernement et de tous ses principaux partenaires, n'a ménagé aucun effort en vue d'accroître les performances tout en améliorant le climat des affaires au Burundi. Une attention particulière a été accordée à l'application stricte de la Tolérance Zéro à la Corruption en continuant la mise en œuvre de la stratégie 2015-2017 de lutte contre la corruption.

Je remercie donc toute personne, qui de près ou de loin, a contribué d'une façon ou d'une autre à la bonne performance de l'OBR. Une reconnaissance particulière est exprimée au Gouvernement, aux membres du Conseil d'Administration, à la Direction de l'OBR, à tout le personnel de l'OBR, à tous ses partenaires, et à tous les bons contribuables qui n'ont pas hésité à s'acquitter de leurs obligations fiscales et qui nous l'espérons, vont continuer à donner l'exemple. L'OBR ne ménagera aucun effort pour améliorer davantage le climat des affaires dans l'accomplissement de sa mission de collecte des recettes de l'Etat.

Je vous remercie.

LE COMMISSAIRE GENERAL

Hon. Audace NIYONZIMA

I. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DES RECETTES

I.1. Recettes collectées

Cette section relate les réalisations de l'Office Burundais des Recettes en matière de collecte des recettes.

I.1.1. Niveau de collecte des recettes

Les recettes collectées en 2017 par l'OBR s'élèvent à 754,1 milliards de francs burundais contre 637,8 milliards de francs burundais perçus en 2016, ce qui représente une augmentation de 116,3 milliards de francs burundais, soit une croissance de 18,2%.

Les recettes de 2017 sont supérieures aux prévisions (720,3 milliards de francs burundais) de 33,8 milliards de francs burundais, soit une performance de 104,7%.

Les tableaux n°1 montrent l'accroissement des recettes collectées en 2017 par rapport à celles perçues en 2016.

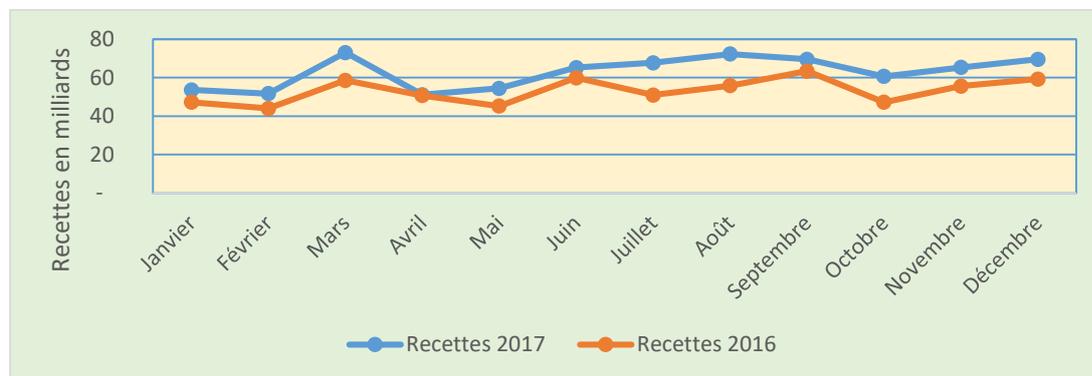
Tableau n°1 : Recettes collectées en 2017 par rapport à celles de 2016

	Type de recettes	Recettes collectées en 2016	Recettes collectées en 2017	accroissement en %
A.	Produits fiscaux (I+II)	584 593 407 905	699 090 930 099	19,6
I.	Recettes internes	335 461 021 800	398 543 804 583	18,8
II.	Recettes douanières	249 132 386 105	300 547 125 516	20,6
B.	Produits non fiscaux (III+IV)	53 240 278 051	55 040 345 912	3,4
III.	Recettes internes	36 079 830 714	36 942 857 178	2,4
IV.	Recettes douanières	17 160 447 337	18 097 488 733	5,5
	Recettes totales	637 833 685 956	754 131 276 010	18,2

Source : Base des données de l'OBR

Les recettes mensuelles de 2017 sont supérieures à celles de 2016. Les détails sur l'évolution comparée des recettes de 2017 et 2016 sont fournis à travers le graphique n°2 suivant.

Graphique n° 1 : Comparaison des recettes de 2017 à celles de 2016

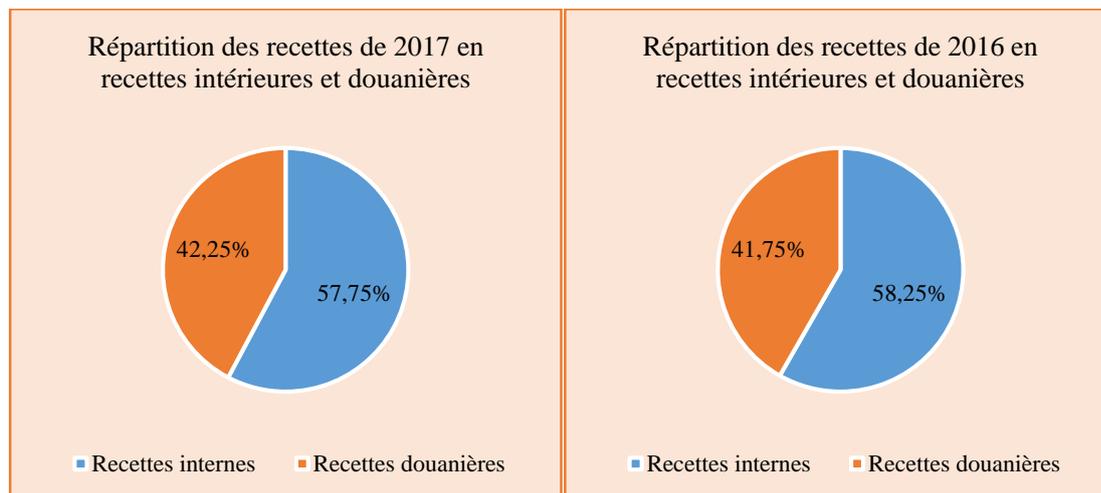


Source : Graphique construit sur base des données de l'OBR

I.1.2. Répartition des recettes entre les recettes intérieures et douanières, et entre les recettes fiscales et non fiscales

Les recettes totales collectées en 2017 sont composées de 435,5 milliards de francs burundais de recettes intérieures et 318,6 milliards de francs burundais récoltés à titre de recettes douanières, soit 57,8% de recettes intérieures et 42,2% de recettes de porte (douanières), ce qui corrobore avec la structure des recettes de 2016 (58,3% de recettes intérieures et 41,7% de recettes douanières).

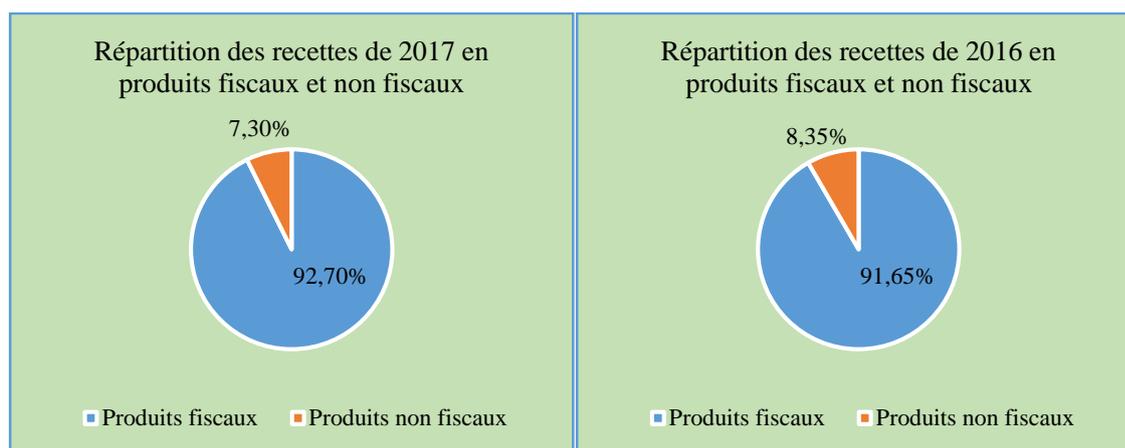
Graphique n°2: Répartition des recettes entre recettes internes et recettes douanières



Source : Graphique construit à partir des résultats des données du tableau n°1

Si on considère leur nature, les recettes totales de 2017 sont constituées de 699,1 milliards de francs burundais de recettes fiscales (92,7%) et 55 milliards de francs burundais (7,3%) de recettes non fiscales, ce qui est similaire à la situation de 2016 où les recettes collectées étaient constituées de 91,7% de recettes fiscales et 8,3% de recettes non fiscales.

Graphique n°3: Répartition des recettes en produits fiscaux et non-fiscaux



Source : Graphique construit à partir des résultats des données du tableau n°1

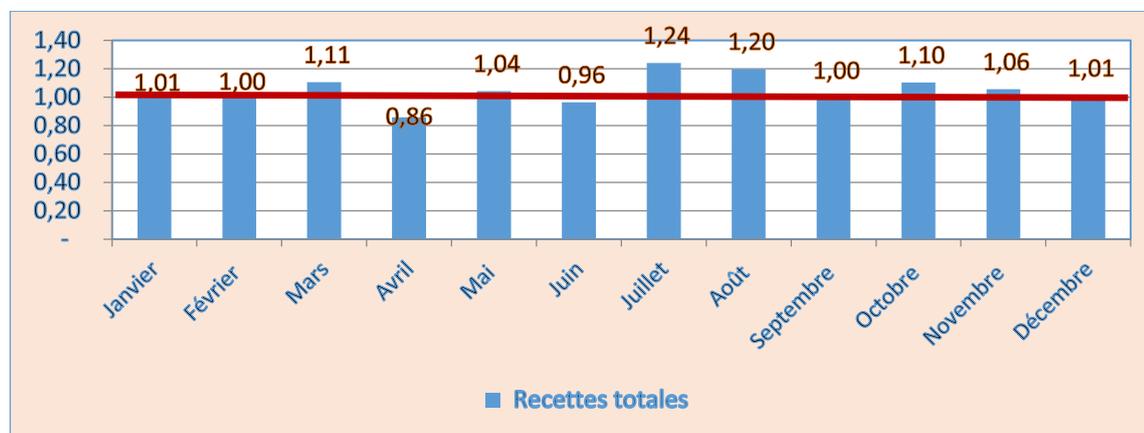
I.1.3. Performance de l'OBR dans la collecte des recettes

Cette section analyse la performance des recettes totales par rapport aux prévisions est faite et la performance des recettes selon leurs grandes catégories.

I.1.3.1. Performance mensuelle des recettes totales

Au niveau global, l'OBR a enregistré une bonne performance dans la collecte des recettes sauf pour les mois d'avril et juin où le niveau de performance est légèrement inférieur à 1. Le graphique suivant donne les détails.

Graphique n°4: Performance mensuelle des recettes



Source : Graphique construit à partir des données de l'OBR

Le niveau le plus élevé de performance de la collecte des recettes a été atteint aux mois de mars, juillet, août et septembre.

I.1.3.2. Analyse de la performance par grande catégorie de recettes

La bonne performance enregistrée au niveau des recettes totales est due aux performances de certaines catégories de recettes tel que le montre le tableau n°2 ci-après.

Comparés aux prévisions, les recettes fiscales ont enregistré une bonne performance de 105,2% tandis que les recettes non fiscales ont connu une performance de 98,2%. Cette performance est également remarquable au niveau des recettes internes (107,8%) et des recettes douanières (100,7%).

Tableau n°2 : Le niveau de performance de la collecte des recettes de 2017

	Type de recettes	Prévisions 2017	Recettes collectées en 2017	Performance
A.	Produits fiscaux (I+II)	664 265 699 891	699 090 930 099	105,2%
I.	Recettes internes	363 186 292 422	398 543 804 583	109,7%
	Impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	147 063 004 018	151 525 674 351	103,0%
	Impôt sur les biens et services	216 123 288 404	247 018 130 232	114,3%
II.	Recettes douanières	301 079 407 469	300 547 125 516	99,8%
B.	Produits non fiscaux (III+IV)	56 022 238 607	55 040 345 912	98,2%
III.	Recettes internes	21 435 017 806	36 942 857 178	172,3%
	Revenus de la propriété	19 233 856 318	16 173 955 228	84,1%
	Ventes de biens et de services	2 041 624 050	611 779 292	30,0%
	Revenus administratifs	16 851 891 025	16 850 988 652	100,0%
	Amendes, Pénalités	1 898 568 268	2 496 254 885	131,5%
	Autres produits non fiscaux	642 934 463	747 672 721	116,3%
	Produits exceptionnels	0	62 206 400	
IV.	Recettes douanières	15 353 364 483	18 097 488 733	117,9%
	Recettes totales (A+B)	720 287 938 498	754 131 276 010	104,7%

Source : Base des données de l'OBR

Au niveau des recettes fiscales internes, les impôts sur les revenus, bénéfiques et gains en capital ont enregistré une performance de 103% tandis que les impôts sur biens et services ont connu une performance de 114,3%. Au niveau des recettes fiscales douanières, la rubrique des impôts généraux sur biens et services et les droits d'accise ont connu une performance de 104,4% et 139,3% respectivement.

De même, au niveau des produits non fiscaux les rubriques qui ont enregistré une bonne performance sont les recettes internes non fiscales en matière de revenus administratifs (100%), les produits issus des amendes et pénalités (131,5%) ainsi que pour les recettes non fiscales douanières (117,9%).

I.1.4. Le coût de collecte des recettes

Les recettes fournissent à l'Etat les fonds nécessaires pour investir dans le développement, réduire la pauvreté, fournir des services publics et constituer l'infrastructure matérielle et sociale nécessaire dans le but de soutenir la croissance à long terme.

Cependant, la collecte des recettes entraîne des coûts liés notamment aux ressources humaines affectées aux contrôles fiscaux et autres fonctions de vérification, de recouvrement et d'appui, aux moyens mis en œuvre dans la gestion des risques et aux moyens investis dans la technologie moderne pour assurer les activités opérationnelles. Les ratios de coût du recouvrement (à savoir le ratio des charges administratives aux recettes fiscales) sont largement utilisés sur le plan international pour tirer des conclusions sur l'efficacité et l'efficience relatives des services fiscaux.

En 2017, les charges de fonctionnement de l'Office Burundais des Recettes s'élèvent à 22,243 milliards de francs burundais, ce qui représente 2,95% des recettes collectées (754,13 milliards de francs burundais).

Graphique n°5 : Evolution du coût de la collecte des recettes : dépenses de l'OBR



Source : Graphique construit à l'aide des données de l'OBR

Le graphe ci-dessus montre que le coût de collecte des recettes à l'OBR s'élève à 2,9% en 2017 contre 3,7% en 2016 avec une tendance à la baisse.

I.1.5. Contribution des recettes totales dans les dépenses publiques courantes

En 2017, la contribution des recettes collectées par l'OBR dans le financement des dépenses publiques courantes est de 77,5% contre 70,5% en 2016.

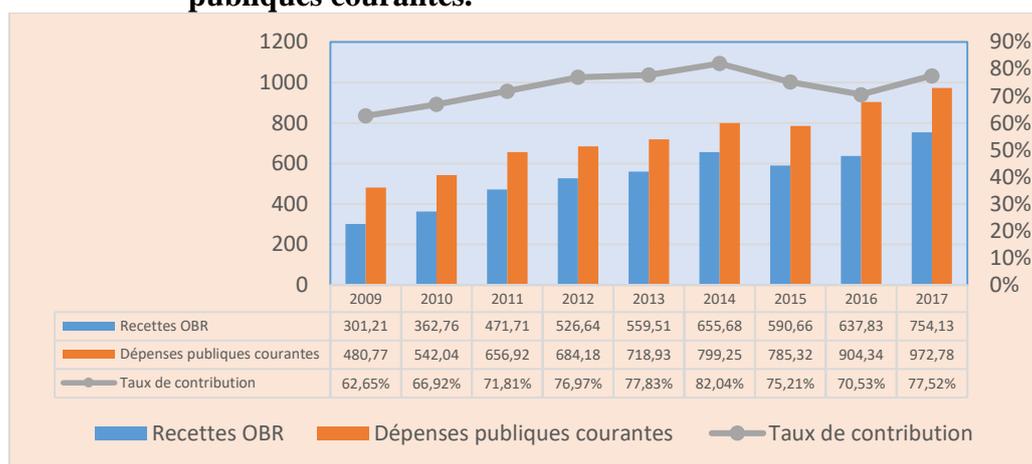
Le tableau n°3 et le graphique n°6 montrent l'évolution de la contribution des recettes totales collectées par l'OBR dans le financement des dépenses publiques courantes de 2009 à 2017.

Tableau n°3 : Contribution des recettes totales dans les dépenses publiques courantes

Rubriques	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes de l'OBR	301,21	362,76	471,71	526,64	559,51	655,51	590,66	637,83	754,13
Dépenses publiques	480,77	542,04	656,92	684,18	718,93	799,25	785,32	904,74	972,78
Taux de contribution	62,65%	66,92%	71,81%	76,97%	77,83%	82,04%	75,21%	70,45%	77,52%

Source : Données du Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation et de l'OBR

Graphique n°6 : Evolution des recettes de l'OBR, des dépenses publiques courantes et du taux de contribution des recettes de l'OBR dans les dépenses publiques courantes.



Source : Graphique construit à partir des données du tableau n°3

Le taux de contribution des recettes collectées par l'OBR dans les dépenses budgétaires courantes en 2017 est de 77,5% contre 70,5% en 2016. Depuis 2009, ce taux est passé de 62,7% en 2009 à 82% en 2014 avant de diminuer à 70,5% en 2016.

I.1.6. Taux de prélèvement des recettes (en % du PIB)

Les recettes fiscales totales en pourcentage du PIB indiquent la part de la production d'un pays qui est prélevée par l'État sous forme d'impôts. Elles peuvent donc être considérées comme un indicateur du contrôle exercé par l'État sur les ressources produites par l'économie.

Dans le cadre de l'intégration régionale, les pays africains se sont fixé des critères de convergence en matière de taux de pression fiscale à l'instar de ceux de l'Union Européenne. Ainsi, dans l'espace UEAMO, le taux fixé est de 17% tandis qu'il est de 20% dans l'espace CEDEAO¹. Le Département de l'Intégration Régionale et du Commerce du NEPAD stipule que ce taux est d'au moins 20% dans les différentes communautés économiques régionales africaines. Au niveau de la CEA, la moyenne est de 14,8 %. Ce taux de prélèvement avoine 13% au Burundi, ce qui montre qu'il y a un effort fiscal est encore nécessaire.

Le tableau suivant montre l'évolution du taux de prélèvement des recettes de 2009 à 2017.

¹ UNECA, Etude sur le suivi des progrès en matière de politique macroéconomique et de convergence institutionnelle en Afrique de l'Ouest.

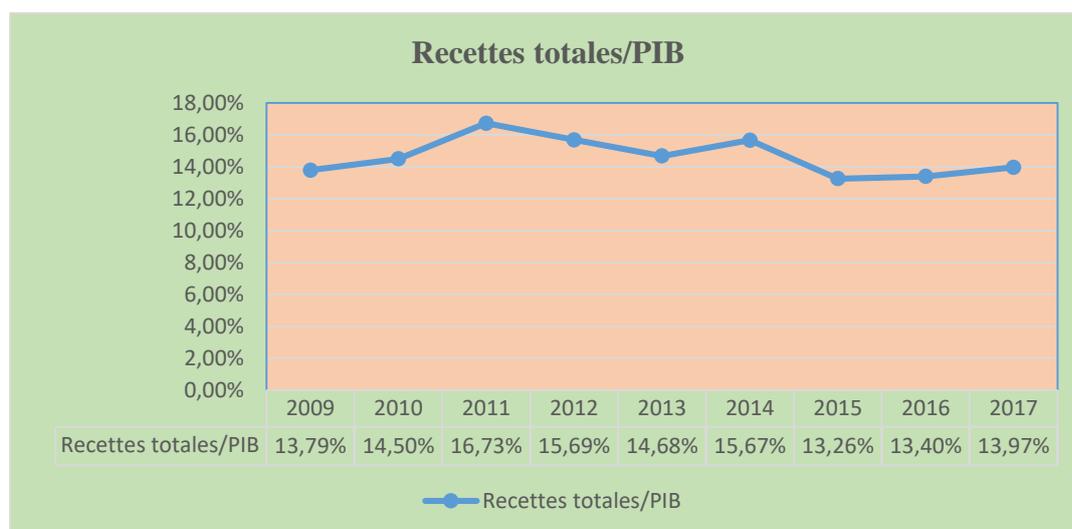
Tableau n°4 : Evolution du taux de prélèvement des recettes (en % du PIB)

Rubriques	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
PIB en mds de BIF	2184,18	2501,05	2819,53	3357,29	3812,5	4185,1	4455,5	4758,6	5397,25
Recettes totales en Mds de BIF	301,21	362,76	471,71	526,64	559,51	655,68	590,66	637,83	754,13
Recettes totales/PIB en %	13,79%	14,5%	16,73%	15,69%	14,68%	15,67%	13,26%	13,40%	13,98%

Source : Données de l'OBR et du Ministère de la Bonne Gouvernance et du Plan

On constate que le taux de prélèvement des recettes est de 13,40% en 2016 contre 13,9% en 2017. Le graphique suivant nous montre l'évolution depuis 2009 jusqu'en 2017.

Graphique n°7 : Taux de prélèvement des recettes ou Ratio recettes/PIB

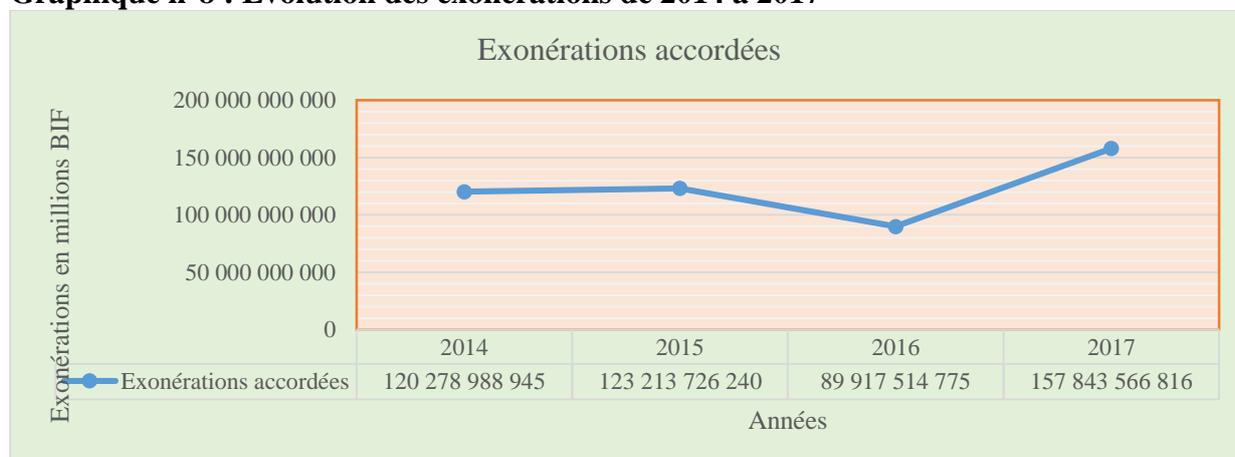


Source: Graphique construit à partir des données de l'OBR et du Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation

I.1.7. Exonérations

Les exonérations accordées en 2017 s'élèvent à 157,84 milliards de francs burundais et sont élevées par rapport à celles octroyées en 2014, 2015 et 2016. Le graphique suivant donne les détails.

Graphique n°8 : Evolution des exonérations de 2014 à 2017



Source : Graphique construit à partir des données de l'OBR

Les exonérations accordées au cours de l'année 2017 sont élevées par rapport à celles octroyées en 2014, 2015, et 2016. Elles sont supérieures de 67,93 milliards BIF à celles de 2016, soit 75,54%. Cette hausse pourrait être due aux exonérations accordées sur décision du Gouvernement et sur financement extérieur. Ainsi le montant exonéré dans le cadre du projet REGIDESO-INTERPETROL s'élève à 6,12 milliards BIF, soit 22% du montant des exonérations accordées sur décision du Gouvernement. Elle est également due aux exonérations octroyées (5.41 milliards BIF) dans le cadre de construction de la Route Nationale n°5 (Bujumbura – Cibitoke) ainsi qu'au montant exonéré (22 milliards BIF) sur le riz destiné au Ministère de la Solidarité. Le tableau suivant montre les bénéficiaires qui ont eu une grande part des exonérations.

Tableau n° 5: Montant des exonérations de 2017 par catégorie de bénéficiaires en millions BIF

DESCRIPTION	Exonérations accordées en 2017	La part des exonérations par bénéficiaire
Accord-cadre entre le gouvernement et le saint siège	0	0,0%
ASBL et établissements privés	2 063,37	1,3%
Autres exonérations	0,33	0,0%
Décisions du Gouvernement	27 812,33	17,6%
Effets personnels	225,19	0,1%
Financement extérieur	76 453,10	48,4%
Intrants agricoles	293,97	0,2%
Investisseurs	17 209,34	10,9%
Médicaments et Produits Pharmaceutiques	7 819,90	5,0%
Organisation Non Gouvernementales	3 215,05	2,0%
Produits vétérinaires	302,52	0,2%
Total	157 843,57	100,0%

Source : Base des données de l'OBR

La grande partie des exonérations accordées en 2017 émanent des accords de financements extérieurs (48,44%), suivies par celles accordées à la Présidence, aux membres du Gouvernement et parlementaires (26%), puis celles accordées par décision du Gouvernement (17,62%) et celle accordées aux investisseurs (10,90%).

Les indicateurs relatifs aux exonérations depuis 2009 jusqu'en 2017 sont donnés par le tableau suivant.

Tableau n°6 : Evolution des indicateurs relatifs aux exonérations

Rubrique	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Exonérations	62,72	42,77	101,26	106,36	110,12	120,28	123,21	89,92	157,84
PIB	2 184,2	2 501,1	2 819,5	3 524,4	4 074,3	4 668,9	4 528,2	4 758,6	5397,24
Recettes totales	301,21	362,76	471,71	559,51	655,68	655,68	590,66	637,83	754,13
Exonérations/PIB	2,87%	1,71%	3,59%	3,02%	2,70%	2,57%	2,72%	1,89%	2,92%
Exonérations/Recettes totales	20,82%	11,79%	21,47%	19,01%	16,79%	18,34%	20,86%	14,09%	20,93%

Source: Données du Ministère de la Bonne Gouvernance et de l'OBR

Il s'observe que les exonérations accordées en 2017 représentent 20,93% des recettes totales collectées contre 14,09% en 2016. Ceci est dû aux divers projets d'investissement en cours de

réalisation sur financement extérieur notamment la construction et l'équipement pour la présidence de la République, la construction des routes, projets de barrage hydroélectriques, ... De même, le ratio exonérations/PIB est de 2,92% en 2017 contre 1,89% en 2016 alors qu'elle était de 2,57% et 2,72% respectivement en 2014 et 2015.

I.2. Autres indicateurs

I.2.1. Immatriculation des contribuables

En 2017, l'Office Burundais des Recettes a enregistré à 21 265 nouvelles immatriculations dont 18 590 personnes physiques et 2 675 personnes morales. Le nombre de CCF attribué est de 11 474 dont 6 632 CCF attribués aux contribuables nouvellement immatriculés et 4 842 CCF des contribuables immatriculés antérieurement.

Le tableau ci-dessous permet d'appréhender les détails sur les CCF édités et les nouvelles immatriculations.

Tableau n°7 : Nouveaux contribuables immatriculés en 2017

ACTIVITES DETAILLEES	NOMBRES
1. CCF EDITES	11 474
* Pour les nouveaux	6 632
* Pour le stock existant	4 842
2. NOUVELLES IMMATICULATIONS	21 265
* Personnes Physiques	18 590
* Personnes Morales	2 675
3. DOSSIERS TRANSMIS	13 367
* Service à la DPMC (Bujumbura)	9 940
* Service OR & RNF (Intérieur)	3 414
* Service à la DMC	13
* Service DGC	0

Source : Base des données de l'OBR

Soulignons que 13 367 dossiers des contribuables ont été transmis aux différents centres fiscaux dont 9 940 dossiers à la DPMC&RNF Bujumbura, 13 dossiers à la DMC et 3 414 dossiers au Service OR & RNF (Intérieur).

I.2.2. Immatriculation des véhicules

Les recettes issues de la vente des plaques des véhicules et des motos en 2017 sont répertoriées dans le tableau ci-après:

Tableau n°8 : Recettes générées par les opérations d'immatriculation des véhicules et motos

N°	RUBRIQUES	Quantités	Montant collecté en BIF
I.	VENTES PLAQUES ET CARTES	22 102	1 114 985 000
I.1.	Ventes Plaques et Cartes Véhicules	15 855	880 360 000
I.2.	Ventes Plaques et Cartes Motos	6 247	234 625 000
II.	IMPOTS ET AUTRES FRAIS		144 920 310
	TOTAL		1 259 905 310

Source : Base des données de l'OBR

Les recettes collectées lors des opérations concernant les véhicules et motos (immatriculation, transferts, ...) s'élèvent à 1 259 905 310 francs burundais.

I.2.3. Recouvrement des arriérés

En 2017, les résultats enregistrés par différents services de rapprochement des recettes et recouvrement à l'OBR sont indiqués dans les tableaux qui suivent.

Tableau n°9: Arriérés recouverts au Service Rapprochement des Recettes et Recouvrement à la DGC

Rubrique	Nombre	Montants en BIF
Lettre de rappel	36	29 6153 696
ATD	2	24 044 942
Traitement des factures des marchés publics	2130	2 777 722 556
Attestations fiscales	1 468	587 927 241
Conventions de paiement honorées	117	1 433 293 600
Autres paiements	212	3 859 119 922
Arriérés recouverts		8 978 261 957

Source: Base des données de l'OBR

Tableau n°10 : Arriérés recouverts par le Service Rapprochement des Recettes et Recouvrement à la DMC

Rubrique	Nombre	Montants en BIF
Lettre de rappel	95	681 548 010
ATD	11	70 296 239
Traitement des factures des marchés publics	2 818	3 164 156 288
Attestations fiscales	1 907	2 214 427 181
Conventions de paiement honorées	263	1 015 603 354
Autres paiements	837	6 633 747 983
Arriérés recouverts		13 779 779 055

Source: Base des données de l'OBR

Tableau n°11 : Arriérés recouverts par l'Equipe Rapprochement des Recettes et Recouvrement à la DPMC&RNF

Rubrique	Nombre	Montants en BIF
Lettre de rappel	53	147 765 272
ATD	42	122 713 846
Traitement des factures des marchés publics	1 189	745 057 355
Attestations fiscales	22 259	312 947 368
Conventions de paiement honorées	312	697 817 113
Arriérés recouverts		2 026 300 954

Source: Base des données de l'OBR

Concernant le recouvrement des arriérés des recettes, l'OBR a recouvert 24 784 341 966 francs burundais en 2017 dont 8,97 milliards de francs burundais à la DGC; 13,78 milliards de francs burundais à la DMC et 2,03 milliards de francs burundais à la DPMC&RNF.

I.2.4. Localisation et fiscalisation des contribuables

Pendant les activités de lutte contre le secteur informel, l'OBR localise et fiscalise les contribuables qui ne sont pas connus des impôts et taxes.

La localisation consiste à la recherche des individus ou entreprises qui opèrent sans que l'administration fiscale ne dispose pas de leurs adresses physiques connues et ne paient pas d'impôts. La localisation s'effectue sur base des informations contenues dans le fichier des contribuables et en visitant les différents marchés et centres commerciaux pour vérifier si tous les commerçants sont connus de l'administration fiscale.

Quant à la fiscalisation, elle est le fait de soumettre à l'impôt les opérateurs du secteur informel par l'administration fiscale. La localisation et la fiscalisation visent trois objectifs à savoir : élargir l'assiette fiscale, restaurer la justice fiscale et maximiser les recettes fiscales.

En 2017, les activités de localisation et identification des acteurs du secteur informel ont été poursuivies. En Mairie de Bujumbura, l'OBR a accompagné la Mairie pour la lutte contre le secteur informel. Cette collaboration avec l'administration locale sera élargie aux autres provinces du pays afin de toucher le maximum de contribuables. Les résultats des activités de localisation et fiscalisation sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau n°12: Réalisations en matière de localisation et fiscalisation des contribuables en 2017

Centres fiscaux	Contribuables		Certificats TVA distribués
	localisés	fiscalisés	
DMC	270	165	156
DPMC&RNF (Bujumbura)	1 556	2 545	-
Total	1 826	2 710	156

Source : Base des données de l'OBR

En 2017, l'OBR a localisé 1 826 contribuables et fiscalisé 2 710 contribuables. De même, 156 contribuables ont eu leurs certificats d'enregistrement à la TVA.

II. LUTTE CONTRE LA FRAUDE, LA CONTREBANDE ET LA CORRUPTION

En 2017, l'OBR a entrepris plusieurs actions visant à décourager la fraude, la contrebande et la corruption, et à continuer d'améliorer les performances de collecte des recettes.

Ainsi, en vue de combattre la fraude fiscale et douanière ainsi que la contrebande et assurer une dissuasion crédible et efficace, 174 dossiers d'enquêtes fiscales et 106 dossiers d'enquêtes douanières ont été clôturés en 2017 avec établissement d'un montant de 8 941 226 491 francs burundais dont 5 044 252 656 francs burundais établis par enquêtes fiscales et 3 896 973 835 par les enquêtes douanières.

De même, 3 008 procès-verbaux de saisie ont été établis et clôturés au cours de l'année par les équipes et unités mobiles répartis à travers le pays avec établissement et recouvrement d'un montant de 802 022 444 francs burundais.

Afin de s'assurer que les biens exonérés ne sont pas détournés de l'usage pour lequel ils l'ont été, un rapport d'analyse a été produit à l'issu des descentes de contrôle de la destination des biens exonérés effectués à Kayanza, Ngozi, Kirundo, Muyinga et Gitega.

Dans le cadre de la lutte contre la fraude et la contrebande et garantir la protection des intérêts économiques du pays, des rafles des pagnes non étiquetés ou portant des fausses vignettes ont

été menés dans différents marchés et centres commerciaux à travers tout le pays. Il a été également organisé la supervision du déchargement des marchandises importés sous le TDU pour certains contribuables ou marchandises identifiés à haut risque de fraude et des descentes pour évaluer l'état des lieux de la fraude dans des différentes régions ont été organisées.

Par ailleurs, les contribuables ont été conviés dans des réunions sur la sensibilisation des contribuables au civisme fiscal et le personnel a bénéficié des formations variées tant à l'intérieur qu'à l'étranger.

Au niveau interne, 23 dossiers des employés soupçonnés de la corruption identifiés ont été clôturés. Vingt-huit (28) rapports d'audit interne réalisés dans différents départements ont été produits et clôturés et 19 contrôles inopinés ont été aussi effectués auprès des comptables sur la régularité de la tenue des caisses, des serveurs à la Direction des Technologies de l'Information et dans les magasins.

Dans la suite des séances de sensibilisation sur la fraude fiscale, le Commissaire Général de l'OBR Hon. Audace Niyonzima a participé à la sensibilisation des représentants des contribuables et des administratifs de la province de Cibitoke.



Hon. Audace Niyonzima, le Commissaire Général de l'OBR : « Payez les impôts et taxes dus, apportez vos contributions à la construction de votre province et du pays »

Au cours de cette séance, il a invité la population de s'impliquer dans la lutte contre la fraude fiscale qui est un véritable frein au développement du pays et des affaires. Grâce aux informations fournies par la population, plusieurs pagens ont été saisies par la police.



Pagnes frauduleux saisis dans Kibenga rural

Par ailleurs, 22 dénonciations ont été reçues par appels téléphoniques et 36 dénonciations ont été faites par contact physique au bureau. Cinquante-neuf (59) nouveaux dénonciateurs ont été enregistrés.

III. GESTION DU PERSONNEL ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

Dans le cadre d'amélioration des rendements de l'OBR, 23 nouveaux employés ont été recrutés dont 11 vérificateurs des impôts, 4 vérificateurs des douanes, 2 aides comptables, 1 chargé du protocole, 2 chauffeurs, 2 plantons et 1 chargé des achats. Les nouveaux et les anciens employés ont suivi diverses formations en vue du renforcement de leurs capacités.

En application du règlement d'entreprise, 49 dossiers disciplinaires ont été ouverts en 2017 dont 4 ayant été sanctionnés par licenciement, 27 clôturés par d'autres types de sanctions disciplinaires, 12 clôturés sans suite et 6 n'ont pas été clôturés à la fin de l'année 2017.

L'OBR a adopté et mis en œuvre la politique de gestion des performances des employés à tous les employés à l'exception du personnel d'appui (Chauffeurs, Veilleurs et plantons), ce qui facilite l'évaluation des performances du personnel à partir d'objectifs SMART conjointement fixés entre les employés et leurs chefs hiérarchiques. Il sied de signaler que l'OBR a commencé la mise en œuvre de la politique de reconnaissance du meilleur employé de l'année et le premier lauréat de l'édition 2017 a été primé lors de la fête d'échange de vœux pour l'année 2017.



A l'occasion du remise du prix du meilleur employé de l'année 2016

Concernant la mise en œuvre du plan de formation, la première promotion des employés de l'OBR a terminé la formation sur le curriculum douanier de l'EAC tandis que la deuxième promotion a débuté les cours au deuxième trimestre 2017. La remise solennelle des certificats aux 18 premiers lauréats de la formation sur le curriculum douanier de la Communauté Est Africaine a eu lieu en date du 22 décembre 2017 dans les enceintes de l'OBR.



Remise des certificats aux lauréats

Ces cérémonies de remise des certificats ont été rehaussées par les représentants du Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation dont relève hiérarchiquement l'OBR et l'ISGE coorganisateur de la formation.

Par ailleurs, deux cent quarante-quatre (244) employés ont suivi différents cours hébergés sur la plateforme e-learning de l'OBR, 412 en modules opérationnels et 379 en modules d'appui.

IV. EDUCATION ET SENSIBILISATION DES CONTRIBUABLES

La sensibilisation et l'éducation des contribuables demeurent des activités importantes dans le but du renforcement du civisme fiscal.

L'OBR a organisé des ateliers de sensibilisation au patriotisme fiscal dans les provinces Kayanza, Muyinga, Ngozi, Gitega, Makamba et Kirundo. Les séances ont porté sur les lois et procédures fiscales, la nouvelle facture, la prime aux dénonciateurs et la lutte contre la fraude et la contrebande. Ces séances étaient suivies par des visites porte à porte dans les centres commerciaux environnant. Les participants à ces ateliers étaient les administratifs et les contribuables de ces provinces.



Les participants posent aux côtés du Commissaire Général (2^{ème} à droite) et de Madame le Gouverneur de Muyinga (3^{ème} à droite)

La sensibilisation des contribuables a aussi eu lieu à travers les outils médiatiques et documentaires. Ainsi, 11 émissions mensuelles « BAFASHE KUMENYA » et 10 spot radiophonique ont été produites et diffusées. 900 exemplaires du magazine « LA VOIX DU CONTRIBUABLE » et un documentaire sur les clubs scolaires « AMIS DU FISC » ont été produits et distribués en plus des riches informations régulièrement affichées sur le site web de l'OBR.



Photo de famille des élèves "Amis du Fisc" avec le Ministre

V. REFORMES ET INITIATIVES ENTREPRISES

Les initiatives et innovations entreprises en 2017 sont détaillées ci-après.

V.1. Amélioration des fonctionnalités du Système Douanier Automatisé « ASYCUDA WORLD »

L'Office Burundais des Recettes a œuvré pour la continuité de la gestion automatisée des opérations douanières ainsi que l'amélioration de l'informatisation de la douane burundaise en général.

Ainsi, une formation a été dispensée aux techniciens afin de leur permettre d'assurer une assistance fonctionnelle et techniques des utilisateurs du système ASYCUDA WORLD surtout dans le dédouanement suivant les procédures du Territoire Douanier Unique (TDU) de l'EAC. C'est dans ce sens que le personnel des bureaux de dédouanement de Gitega, Kayanza, Kanyaru-Haut, Gasenyi et Kobero a été formé sur l'opération de validation de l'arrivée des marchandises ainsi que celle du changement du moyen de transport (transbordement) développées sur le bon de sortie.

De plus, une mise à jour du Tarif Extérieur Commun (TEC) a été entamée en vue de passer du TEC 2012 au TEC 2017.

V.2. Le programme des Opérateurs Economiques Agréés (OEA)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions du Projet WCO EAC CREATE qui se focalise sur le Programme des OEA, une formation sur les techniques de consultation des parties prenantes et des ateliers de sensibilisation des cadres de l'OBR sur le Programme des OEA ont été organisés à Bujumbura et à Kobero.

Au cours de l'année 2017, deux sessions de formation des formateurs ont été conduites au profit des cadres de l'OBR et des représentants du secteur privé, dans le cadre de la promotion du partenariat public-privé, un groupe de travail national sur le programme OEA a été créé. Le manuel régional sur le Programme OEA a été actualisé et est en cours d'utilisation dans toute la CEA. Dans le but de réduire le temps de dédouanement, un guichet dédié aux OEA a été mis en place au Bureau des douanes du Port de Bujumbura et de Kobero et les OEA saluent beaucoup cette mesure. Les critères de sélectivité dans le système Sydonia World sur la base de l'analyse de risques sont mis à jour régulièrement (ceci permet de réduire le temps de dédouanement des marchandises sur tous les bureaux des douanes informatisés). La formation des cadres supérieurs et moyens de l'OBR sur les techniques d'engagement des parties prenantes a eu lieu, ce qui permet à l'OBR de mieux préparer et conduire les consultations avec les partenaires clés dans la mobilisation des recettes.

V.3. Le Régime Régional de Garantie du Transit Douanier du COMESA (RGTD/COMESA)

En 2017, l'OBR a poursuivi la mise en œuvre du Régime Régional de Garantie du Transit Douanier (RGTD) qui est un régime instauré au sein du COMESA pour faciliter le dédouanement et la circulation des marchandises entre les pays membres.

Ainsi, Après une phase pilote de mise en œuvre qui a duré de janvier à fin juillet 2017, le RGTD est actuellement utilisée de façon effective par tous les importateurs et toutes les agences en

douanes. L'adhésion au RGTD a été progressive et 44 agences en douanes et 6 Sociétés d'assurance ont adhéré à ce régime en 2017.

L'OBR a participé à la 11^{ème} réunion du conseil du régime Régional de Garantie du Transit sous Douane du COMESA qui a eu lieu à Lusaka, en Zambie.

V.4. La mise en place d'une facturation uniforme par l'OBR

En 2017, l'OBR a introduit un nouveau modèle de facture qui respecte toutes les exigences de la loi en matière de facturation.

La facture précise entre autres choses l'identification complète du vendeur et de son client, l'assujettissement ou non à la TVA ainsi que la nature et la quantité de la marchandise/service vendu(e)s, éléments qui revêtent un caractère obligatoire et qui doivent apparaître sur chaque facture émise par tout vendeur.



Le Commissaire compare le nouveau modèle aux factures des contribuables : ici chez Electronic Shop Le Commissaire compare le nouveau modèle aux factures des contribuables : ici au Group Ladak

Des descentes sur terrain dans certains quartiers de la ville de Bujumbura ont été menées pour vérifier l'adhésion des contribuables à ce nouveau modèle de facture.

V.5. Le Territoire Douanier Unique

Le Territoire Douanier Unique a été mis en œuvre de façon effective sur le Corridor Central à partir du 1^{er} Août 2017 à l'issue de la phase pilote qui avait débuté en juillet 2014. Avant le lancement effectif, l'OBR a convié ses partenaires et toutes les parties prenantes à Bujumbura pour une série de réunions d'échange d'informations et de sensibilisation sur la mise en œuvre effective de ce programme dès le 1^{er} août 2017.



Dans le but d'améliorer la transmission des données entre les deux systèmes TANCIS de TRA et ASYCUDA WORLD de l'OBR, une visite de travail des techniciens à Dar es Salam a été effectuée pour déceler les anomalies à corriger et les blocages qui faisaient trainer le processus de dédouanement et de transit des marchandises.

L'opérationnalisation du TDU au Bureau de Mombasa, au Kenya a été rendu possible par l'interfaçage entre le système automatisé de la Kenya Ports Authority (KPA) et le système douanier automatisé de l'OBR, ce qui permet ainsi aux opérateurs économiques burundais d'utiliser le Port de Mombasa.

Dans le but d'améliorer la transmission des données entre les systèmes douaniers tanzanien et burundais (TANCIS de la Tanzanie et ASYCUDA WORLD de l'OBR), une visite de travail des techniciens à Dar es Salam a été effectuée pour déceler les anomalies à corriger et les blocages qui faisaient trainer le processus de dédouanement et de transit des marchandises.

L'opérationnalisation du TDU au Bureau de Mombasa a été rendu possible par l'interfaçage entre les systèmes douaniers automatisés de l'Office des Recettes du Kenya (KRA) et de l'OBR.

V.6. Lancement du service « Riha OBR na Lumicash »

Le service « RIHA OBR na Lumicash » est le fruit d'un partenariat entre OBR et la Compagnie de télécommunication Lumitel pour le paiement des taxes et impôts via le téléphone mobile. Ce service innovateur apporte simplicité, rapidité et fiabilité dans le paiement des taxes et impôts. Le contribuable gagnera ainsi en économisant son temps ainsi que ses frais de déplacement et de séjour, sans oublier la sécurité de son argent car il aura évité de se déplacer avec des sommes énormes dans ses poches. Ce système permettra aux contribuables de mener des transactions avec l'OBR en partenariat avec quelques banques commerciales et microfinances depuis n'importe quel coin du Burundi.



L'Administrateur Directeur Général de Lumitel Vu Ngoc Tu Nguyen avec son interprète (Côté droit) et le Commissaire Général de l'OBR (côté gauche)

V.7. Le Traitement équitable des contribuables

Dans le but de traiter les contribuables équitablement, les fichiers valeurs de plusieurs articles ont été produits ou actualisés. Il s'agit des fichiers valeurs sur les frets, du fichier sur les pneus et chambres, d'une note sur les friperies, du fichier sur les peintures et vernis et du fichier sur les véhicules d'occasion, le ciment, le sel, le blé, la farine de maïs et pneus MICHELIN, l'huile de palme, la racine et la farine de manioc.

Par ailleurs, un fichier valeur de 5 articles (vins et liqueurs, téléphones mobiles, articles électroniques, produits d'acier et les pneus neufs) sous le format exigé par l'EAC a été produit.

V.8. Projet de Poste Frontalier à Arrêt Unique (PFAU)

La mise en œuvre des Postes frontières à Arrêt Unique (PFAU) a continué et une réunion de haut niveau pour la finalisation du manuel des procédures de Postes Frontières à Arrêt Unique a eu lieu. Par ailleurs, le processus de la mise en place de la commission mixte en charge de la gestion des Postes Frontières à Arrêt Unique (PFAU) est a été enclenché et toutes les institutions concernées ont déjà désigné leurs représentants. Il convient également de noter que la préparation de la mise en œuvre du nouveau Poste Frontalier à Arrêt Unique sur la frontière de Mugina-Manyovu a été entamée sous le lead du Ministère ayant les travaux Publics dans ses attributions avec l'appui de la Banque Africaine de Développement et sous la coordination de l'Autorité du Transit et du Transport du Corridor Central.

V.9. Ouverture d'un poste de douane

En 2017, l'Office Burundais des Recettes a procédé à l'ouverture d'un nouveau poste de douane en Commune KINYINYA, Province de Ruyigi en date du 22 janvier 2018. Cela s'inscrit dans l'optique de la facilitation des affaires et de décentralisation des services. Le nouveau poste permettra aux contribuables de cette zone de réaliser facilement des opérations de dédouanement des marchandises importées ou exportées tout en évitant le risque de sombrer dans la fraude douanière.

C'est dans cette même perspective de facilitation du commerce transfrontalier que l'OBR en engagé les travaux de réhabilitation des postes de douane notamment à Kabonga et à Mugina.

V.10. Autres activités de facilitation du Commerce

Dans le cadre de la relance du Projet de Guichet Unique Electronique, des réunions de négociations entre le Gouvernement du Burundi et le Secrétariat général du COMESA ont eu lieu sur le financement dudit projet dans le cadre des Mécanismes d'Appui à l'Intégration Régionale (MAIR). Des réunions de travail avec les institutions qui participeront au projet ont été organisées pour évaluer les préparatifs de la reprise de la mise en œuvre dudit projet et sont à un stade satisfaisant.

Une mission des experts de l'OMD pour évaluer l'état de lieux et améliorer la mise en œuvre du projet GUE a été effectuée au Burundi.

V.11. Vers l'adhésion du Burundi à la Convention de Kyoto révisée (CKR)

La Convention de Kyoto révisée (CKR) dite "convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers", fait suite à la Convention de Kyoto d'origine adoptée en 1973, lors des sessions du Conseil de l'OMD qui se sont déroulées à Kyoto au Japon. Ce dernier est un accord international qui fournit un ensemble complet de procédures douanières visant à faciliter le commerce international légitime tout en réalisant des contrôles douaniers qui garantissent notamment la protection des recettes fiscales et douanières. Le Burundi étant signataire de la convention d'origine du 25 juin 1974 à l'issue de la session du conseil de l'OMD, n'en a pas encore ratifié la version révisée. C'est pourquoi, l'OBR a organisé un atelier de 5 jours autour de la convention de Kyoto révisée (CKR) pour une analyse comparative, avec l'appui de l'OMD, de l'alignement de l'ensemble de la législation nationale aux dispositions de la Convention de Kyoto révisée.

V.12. Collaboration entre l'OBR et les autres Administrations Fiscales de la Communauté Est Africaine et les autres partenaires

En 2017, l'OBR a eu l'honneur d'organiser la 42^{ème} réunion des Commissaires Généraux des Administrations Fiscales de la Communauté d'Afrique de l'Est qui se tient tous les six mois en vue d'évaluer les réalisations des administrations fiscales, planifier les réformes et partager les expériences en vue de relever les défis des administrations fiscales dans leurs pays respectifs. La réunion a vu la participation des délégations de la Tanzania Revenue Authority, de l'Uganda Revenue Authority, du Kenya Revenue Authority et de l'administration fiscale du Soudan du Sud en plus de celle du Burundi, pays hôte.



Photo de famille des participants

Les réunions des Commissaires Généraux sont préparées par les membres du Comité Technique des Administrations Fiscales de la Communauté Est-Africaine. Ainsi, à l'occasion de la 80^{ème} réunion du Comité Technique des Administrations Fiscales de la Communauté Est-Africaine tenue à Arusha, en Tanzanie, du 14 au 18 août 2017, le Burundi a pris la présidence tournante de ce Comité pour une période d'une année.



La présidente entrante reçoit les symboles de la présidence du comité

Les partenaires classiques de l'OBR ont continué de collaborer avec l'OBR en 2017. Il s'agit des autorités locales, les médias, le secteur privé via le CFCIB, l'API, l'ATAF, etc. Le partenariat avec la CFCIB, principal plateforme du secteur privé au Burundi a été matérialisé par la signature d'un accord de partenariat conclu en date du 29 juin 2017. Une réunion de concertation avec la CFCIB et les autres partenaires a eu lieu.



Remise réciproque de la Convention de mise en place de la Plateforme, entre le Commissaire Général de l'OBR (à droite) et le Président de la Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie (à gauche)

Dans le cadre des activités du CREDAF, l'OBR a participé à un séminaire de trois jours organisé à Montréal, au Canada. Il a été retenu que « *la déontologie et l'intégrité sont au cœur de la fonction des administrations fiscales, et il y a un lien direct entre ces dernières, la confiance des contribuables envers les administrations et le civisme fiscal* ».



Le Commissaire Général Adjoint, Léopold KABURA participant au séminaire du CREDAF au Canada

A cette occasion, l'expérience de l'OBR en matière de lutte contre la corruption au sein des administrations fiscales a été partagée aux participants et les administrations fiscales réunies au sein du CREDAF se sont convenues qu'il est important de mettre en place des dispositions claires permettant d'éviter les conflits d'intérêt.

V.13. Célébration de la journée du contribuable, Edition 2017

Lancée en 2016 pour la première fois, la célébration de la journée du contribuable 2^{ème} édition a été l'un des événements les plus parlants à l'OBR. La journée a été célébrée en date du 05 décembre 2017 au chef-lieu de la province de Muyinga, sous le thème : « *Soyons fiers de payer les impôts pour contribuer au développement durable et à la sauvegarde de l'Indépendance nationale* ». Les cérémonies ont été rehaussées par la présence de S.E Le Président de la République du Burundi ainsi que plusieurs centaines de dignitaires et contribuables, dont certains ont été primés pour leur civisme fiscal, d'autres mis en garde contre leur manque de conformité. D'autres invités de marque provenant des autres administrations fiscales ou d'autres organisations partenaires ont également assisté à cette journée.



Le Commissaire Général de l'OBR et d'autres invités d'honneur accueillent le Chef de l'Etat au lieu de cérémonies

Comme la journée vise la promotion des contribuables, une foire exposition de cinq jours a été organisée en faveur des entrepreneurs, commerçants et hommes d'affaires des provinces de Bujumbura, Karusi, Kayanza, Ngozi, Kirundo et Muyinga qui le désirent pour leur permettre d'exposer leurs produits et services.



Le Chef de l'Etat visite un stand d'artisans à la foire commerciale

Au cours de cette journée, différents prix ont été décernés à savoir, le « prix d'excellence », le prix de la « conformité fiscale », le « prix de partenariat », le « prix à la création d'emplois » et le « prix de la reconnaissance ». Le prix de partenariat a été décerné à l'Administrateur communal de Muyinga pour les efforts consentis dans la mobilisation de la population sous son autorité au civisme fiscal.



Photo de famille des contribuables primés avec le Chef de l'Etat

Prix à l'Administrateur Communal de MUYINGA

V.14. La mise en place d'un nouveau plan stratégique de l'OBR 2018-2022

A l'issu d'un processus d'évaluation du plan stratégique 2013-2017 qui vient de s'écouler et grâce à l'implication de toutes les parties prenantes concernées par les activités de l'Administration Fiscale et Douanière, l'Office Burundais des Recettes s'est doté d'un nouveau Plan Stratégique qui définit ses orientations stratégiques pour une période quinquennale de 2018-2022. Le nouveau plan est articulé autour de quatre axes stratégiques à savoir, la mobilisation des recettes, le développement organisationnel et la professionnalisation, la facilitation des affaires et renforcement du civisme fiscal ainsi que le renforcement du partenariat régional et international ; ceci en vue de développer une « une administration fiscale moderne, efficiente et orientée client ».

VI. Soutien du Gouvernement à l'OBR

En 2017, l'OBR a eu l'honneur de recevoir la visite officielle du Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation, Dr Domitien NDIHOKUBWAYO qui s'est rendu sur les sites de Kobero, Muyinga, Gitega, Gatumba et au siège de l'OBR. Le but de cette visite était de se

rendre compte de l'état des lieux des activités sur terrain, identifier les défis et échanger avec le personnel de l'OBR.



Le Ministre entouré à sa droite par le Président du Conseil d'Administration et à sa gauche par le Commissaire Général de l'OBR

Le Ministre a eu l'occasion de prendre connaissance des perspectives qui s'inscrivent au programme de l'OBR, entre autres, la construction de son siège à Bujumbura et les bureaux de l'OBR en provinces et sur les frontières, l'informatisation des taxes internes tout en instaurant la taxation en ligne par le système dit « E-Tax », le renforcement des capacités des agents de l'OBR, principalement les vérificateurs des impôts et de la douane, le renforcement des activités de lutte contre la fraude, la contrebande et la corruption, l'informel, l'éducation et la sensibilisation des contribuables au civisme fiscal. La visite a été également une occasion, pour le Ministre, de s'entretenir avec les membres du personnel de l'OBR à qui il a prodigué plusieurs conseils.



Les membres du personnel de l'OBR s'entretiennent avec le Ministre des Finances.

VII. LES DEFIS RENCONTRES

- La résistance de certains contribuables impliqués dans des cas de fraude et contrebande ;
- La non informatisation du Commissariat des Taxes Internes ;
- Le manque de siège propre à l'OBR, ce qui fait que ses bureaux soient dispersés à Bujumbura et cela ne facilite pas la tâche aux contribuables ;
- La fraude et la corruption font diminuer illégalement les recettes qui devraient être collectées par l'OBR ;
- Le secteur informel constitue un obstacle dans la maximisation des recettes;
- Le cadre légal qui reste à améliorer.

VIII. PERSPECTIVES D'AVENIR

A travers la mise en œuvre du nouveau plan stratégique, l'OBR tâchera à relever les défis identifiés à travers plusieurs initiatives, à savoir :

- Améliorer les processus de dédouanement pour réduire le temps de dédouanement et afin d'offrir un service de qualité aux contribuables ;
- Améliorer la vérification et le contrôle des déclarations au niveau des opérations douanières pour maximiser les recettes et lutter contre la corruption ;
- Doubler la vigilance dans la lutte contre la fraude;
- Poursuivre la mise en œuvre du TDU et du Programme des Opérateurs Economiques Agréés en suivant la nouvelle feuille de route développée;
- Renforcer l'automatisation des procédures douanières ;
- Renforcer le mécanisme de désignation automatique des déclarations en douanes ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du régime de la Garantie Régionale de Transit Douanier du COMESA ;
- Poursuivre l'actualisation et la production des fichiers valeurs ;
- Renforcer la collaboration avec le secteur privé ;
- Renforcer la lutte contre la fraude, la corruption et la contrebande ;
- Poursuivre le projet d'informatisation du CTI&RNF ;
- Améliorer la qualité des services offerts aux contribuables ;
- Augmenter l'effectif en personnel;
- Améliorer la productivité des employés de l'OBR, surtout des vérificateurs des taxes internes ;
- Amplifier les contrôles inopinés des déclarations simplifiées ;
- Renforcer le système de sélection, de ciblage et de contrôle des déclarations clôturées sur base des rapports d'analyse des risques disponibles ;
- Décentraliser les services de l'OBR ;
- Poursuivre la simplification des procédures douanières ;
- Continuer l'éducation et la sensibilisation des contribuables au civisme fiscale dans le but d'élargir l'assiette fiscale;
- Intensifier les campagnes d'immatriculation des contribuables.

IX. CONCLUSION

En 2017, l'OBR a enregistré de bonnes performances dans la collecte des recettes. Les objectifs initialement fixés ont été largement dépassés. Ces réalisations ont été le fruit de plusieurs initiatives entamées, notamment l'éducation et la sensibilisation des contribuables, l'enregistrement de nouveaux contribuables, la gestion rigoureuse du personnel, la formation, la mise en œuvre de projets intégrateurs, la collaboration réussie avec les autres partenaires, etc.

Les résultats enregistrés en 2017 traduisent encore une fois, l'efficacité du travail mené par les autorités de l'OBR, les employés et les autres parties prenantes qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de la mission de l'OBR. Ils sont le signe des avancées enregistrées en matière de la promotion de l'indépendance économique du Burundi.